



Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2282

L'an Deux Mille Vingt et le 7 décembre de 18h00 à 20h40, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Présents :

Mesdames Elisabeth CLAIN, Christine TEQUI
Messieurs Henri BENABENT, Raymond BERDOU, Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Jacques ESCANDE, Daniel GONCALVES, René MASSAT, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Jean-Marc TEISSEIRE, André VIDAL.

Présents par visioconférence : Messieurs Augustin BONREPAUX, Patrick LAFFONT, Francis MAGDALOU, Louis MARETTE, Pierre VIEL

Excusés : Messieurs Jean CAZANAVE, Jean-Luc COURET, Jean-Paul FERRE, Alain GARNIER, Christian LOUBET, Alain ROCHET

Absent : 0

Procuration :

Madame Christine TEQUI a pouvoir de Monsieur Jean-Paul FERRE
Monsieur René MASSAT a pouvoir de Monsieur Jean-Luc COURET
Monsieur Jacques ESCANDE a pouvoir de Monsieur Jean CAZANAVE
Monsieur Jean-Claude SERRES a pouvoir de Monsieur Alain GARNIER
Monsieur Daniel GONCALVES a pouvoir de Monsieur Christian LOUBET
Monsieur Jean-Claude COMBRES a pouvoir de Monsieur Alain ROCHET

Objet

Troisième programmation d'études 2020

Madame la Présidente expose qu'il est nécessaire d'engager des études structurantes en assainissement et en eau potable afin de préparer les investissements futurs.

Madame la Présidente propose, par conséquent, à l'assemblée d'engager une troisième programmation d'études en retenant les opérations énumérées en annexe.

* *
*

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE
ledit rapport.

AUTORISE

Madame la Présidente, ou son délégué :

- à mettre en place cette troisième programmation d'études
- à signer les documents correspondants
- à effectuer les demandes de subvention correspondantes auprès du Conseil Départemental de l'Ariège, du Conseil Départemental de la Haute Garonne et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

* *
*

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**

Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte,
à compter du **10 DEC 2020**
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le **10 DEC 2020**

**La Présidente
Christine TEQUI**

Reçu en Préfecture le **10 DEC 2020**
Publié ou Notifié le **14 DEC 2020**

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2282

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT MIXTE
DEPARTEMENTAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

Réunion du 07 décembre 2020

• Eau Potable

Secteur	Commune	Intitulé	Opération
Arize Lèze Volvestre	Secteur d'Alimentation de l'UTEP de Carbonne	Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du secteur desservi par la future UTEP de Carbonne	200 000,00 €
Pays Cathare - Quérigut	Belloc/Belloc	Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable	20 000,00 €

• Assainissement

Secteur	Commune	Intitulé	Opération
Arize Lèze Volvestre	Le Plan	Schéma Directeur + Zonage	25 000,00 €